



Le rôle de la fiscalité dans le financement du développement en Afrique

Fatou Niang*

Résumé

L'Afrique est dotée d'une capacité de mobilisation des ressources publiques qui ne suffit pas à lui permettre de contribuer à sa politique de développement. Après plusieurs décennies de souverainetés internationales (de 1960 à 2020), les pays africains restent encore tributaires de l'aide extérieure. Cependant, on observe que les recettes fiscales peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nationales, car elles donnent aux États les moyens financiers nécessaires à l'investissement dans le développement. La nécessité de mobiliser des ressources pour couvrir le financement des infrastructures, la couverture sociale, les soins de santé et l'éducation se fait de plus en plus sentir. Dans cette perspective, le présent article démontre la relation étroite entre la fiscalité et le développement et propose les meilleures solutions pour soustraire les pays africains à l'aide extérieure; il s'agit de les doter d'une fiscalité efficace, adaptée et utile.

Abstract

Africa is endowed with a capacity to mobilise public resources and contribute to its own development policy. After decades of international sovereignty (1960–2020), African countries are still dependent on foreign aid. However, we observe that tax revenues can play an important role in the mobilisation of national resources, because they provide States with the means to invest in development. There is an urgent need to mobilise resources to cover the financing of infrastructure, social security, health care and education. In this perspective, this article demonstrates the close relationship between taxation and development, and suggests solutions for freeing African countries from the grip of external aid; it is a matter of providing them with effective, adapted and useful taxation schemes.

* Juriste fiscaliste freelance, spécialisée en fiscalité internationale, droit des affaires internationales (OHADA), gouvernance et développement en Afrique.
Email : niangfatou7@yahoo.fr

Introduction

L'impôt est un instrument de politique économique. Il permet aux États de disposer des ressources nécessaires à leur action et de modifier, de façon indirecte, les structures économiques. La fiscalité est le poumon du développement.

Dans la plupart des pays africains, les recettes fiscales représentent une source indispensable pour le financement du développement. Le renforcement de ces recettes dans des pays comme les nôtres peut constituer la clé de voûte du financement du développement.

Il est temps que l'Afrique prenne son destin en main. La mobilisation des ressources nationales va permettre à nos gouvernants de limiter leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Plusieurs débats et conférences ont été menés par les organisations internationales, les bailleurs de fonds, les gouvernants, la société civile en vue de promouvoir le développement durable par la fiscalité. Le Fonds monétaire international apporte depuis longtemps un soutien primordial aux efforts que déploient les pays en développement pour mieux mobiliser leurs recettes. Selon le Fonds monétaire international, une meilleure mobilisation des recettes est importante, notamment parce que de nombreux pays en développement ont nettement besoin de recettes supplémentaires.

Au regard des objectifs du millénaire pour le développement, les gouvernements du monde entier admettent que la mobilisation des revenus est également importante pour éradiquer la pauvreté. Les questions de fiscalité se rapportent directement au huitième objectif du millénaire pour le développement, à savoir la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Les objectifs du millénaire pour le développement sont huit objectifs adoptés en 2000 à New York par 193 États membres de l'ONU, et au moins 23 organisations internationales, qui ont convenu de les atteindre en 2015. Pour leur succéder, l'ONU a travaillé avec les gouvernements, la société civile et les différents partenaires pour exploiter la dynamique dégagée par les objectifs du millénaire pour le développement et élaborer un programme ambitieux pour l'après-2015 qui est de transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'articule autour de 17 objectifs mondiaux pour le développement durable.

Les questions de fiscalité sont citées au dix-septième objectif : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Pour les Nations unies, cet objectif doit s'articuler sur certains axes que sont la finance, le renforcement des capacités, etc. En termes de finances, il s'agit d'améliorer les capacités de mobilisation des ressources nationales des pays en développement (par les collectes d'impôts).

Une autre conférence internationale tenue en 2002 «le consensus de Monterrey» sur le financement du développement a reconnu le rôle essentiel de la fiscalité dans la mobilisation des ressources nationales.

Cette conférence onusienne sur le financement du développement a mis l'accent sur les questions de fiscalité et de gouvernance. Les acteurs, à cette conférence, ont soulevé deux éléments importants pour le financement du développement :

- l'augmentation de la mobilisation des recettes fiscales domestiques ;
- la réforme des systèmes fiscaux.

La corrélation entre fiscalité et développement a toujours été une question d'actualité dans les relations Nord-Sud et pour les bailleurs de fonds, tels que les institutions financières internationales. La mobilisation des ressources nationales permettra à nos pays de réduire leurs dettes étrangères, de financer leurs besoins infrastructurels aux niveaux matériel et social et de répondre aux besoins de la population.

La fiscalité est également liée à la bonne gouvernance financière, car un système fiscal équitable et efficace permettra un rapprochement entre l'État et les citoyens.

Malgré l'essor considérable de la fiscalité sur le développement, il demeure des problèmes spécifiques au système fiscal africain qui peuvent ralentir son développement.

L'objectif de cet article consiste à apporter des éclaircissements sur l'importance de la fiscalité comme levier de financement du développement.

Cet article offre un certain nombre de réflexions et suggère des pistes à approfondir par nos gouvernants pour adopter une meilleure stratégie de politique fiscale en diminuant fortement ou en mettant à zéro à long terme les flux financiers d'aide publique au développement.

Ces flux d'aide publique au développement influencent les politiques budgétaires des pays bénéficiaires. Cette dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère conduit à un autoritarisme face à ces donateurs.

L'article se compose comme suit :

La première partie explique dans quelle mesure la fiscalité peut contribuer au financement du développement.

La deuxième partie décrit les problèmes propres au système fiscal africain.

La troisième partie suggère des perspectives pour une meilleure fiscalité au service du développement durable.

Dans quelle mesure la fiscalité peut-elle jouer un rôle dans le financement du développement?

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges. À partir de cette définition, l'on peut dire que l'impôt a un double rôle : rôle de collecte des ressources financières pour la puissance publique et rôle d'instrument de politique économique.

Les finances publiques sont instables dans la plupart des pays africains. Nos pays ont tendance à recourir plus à l'appel à l'épargne extérieure englobant prêts publics, prêts privés, dons, etc. Pour réduire cette dépendance vis-à-vis des tiers, nos gouvernants pourraient renforcer leurs ressources nationales pour assurer un développement durable.

La fiscalité joue un rôle essentiel dans les programmes d'action actuels pour le développement. Elle permet d'intervenir dans plusieurs domaines qui sont déterminants en termes de développement, tels que la mise en place d'infrastructures, la couverture sociale, l'éducation et les soins de santé.

Les recettes fiscales suffisantes permettraient de renforcer la représentation politique des États africains. Lorsque les gouvernants dépendent davantage de leur épargne intérieure qui est l'impôt, leur responsabilité vis-à-vis des citoyens concernant l'utilisation des fonds publics est renforcée. Cette transparence entre gouvernants et citoyens est encouragée par la politique de bonne gouvernance financière. Cela s'explique par l'obligation de rendre compte aux citoyens. Cette transparence doit se manifester dans toutes les étapes du cycle budgétaire et la possibilité de prendre part au processus budgétaire peut être la composante fondamentale de la bonne gouvernance financière. Le public doit être pleinement informé de l'activité financière passée, présente et prévue de l'administration publique. Cette dernière doit s'engager à diffuser en temps voulu des informations sur les finances publiques.

La fiscalité est imbriquée dans le domaine de formalisation des activités économiques à la simulation de la croissance, via la promotion des petites et moyennes entreprises et des activités d'exportation et d'importation. En menant une bonne stratégie de politique fiscale, nos décideurs politiques peuvent promouvoir la croissance économique et l'investissement.

Le renforcement des taxes permettra à l'Afrique de mieux définir sa politique budgétaire.

La mobilisation de recettes intérieures adéquates, transparentes et durables permettra une autosuffisance et un meilleur assainissement des finances publiques. Cette autonomie financière favoriserait la stabilité du budget du gouvernement, étant donné que les recettes fiscales sont moins incertaines et imprévisibles que l'apport d'aide.

Lors de l'ouverture de la Conférence internationale sur la fiscalité, la consolidation et le renforcement des capacités des états africains à Pretoria le 28 août 2008, l'ancien président du groupe de la Banque africaine de développement (BAD), M. Donald Kaberuka, a déclaré que l'indépendance fiscale est un pilier du développement de l'Afrique. Les acteurs de cette conférence ont mis l'accent sur l'importance de la fiscalité pour financer le développement.

La fiscalité peut jouer un rôle inédit dans les États africains de la zone franc, comme levier sur lequel ils peuvent s'appuyer pour impulser leurs projets d'émergence économique.

La fiscalité peut être un stimulant de l'indice de développement humain en permettant aux États de mobiliser des ressources pour investir dans la santé, l'éducation, le logement, la protection sociale, la fourniture d'eau et d'électricité ou les infrastructures de transport.

Le développement ne peut être durable que dans la mesure où il est axé sur l'être humain. Autrement dit, les pouvoirs publics prélèvent une partie des revenus primaires par le biais des impôts qui assurent en retour la sécurité individuelle, la sécurité nationale, la mise en place d'infrastructures matérielles et de services sociaux. L'indice de développement humain (IDH) est une mesure composite de la santé, de l'éducation et du revenu pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie (le produit intérieur brut par habitant). Ces trois indices, qui sont un moteur de développement, peuvent être financés par la mobilisation des recettes fiscales d'un pays. En d'autres termes, lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie des populations et offrir des services de santé exigent des ressources financières suffisantes et stables. À cet effet, il est risqué de compter uniquement sur l'aide publique au développement. La mobilisation des recettes intérieures est apparue aujourd'hui comme un passage obligé pour financer de manière plus régulière et soutenue les dépenses publiques destinées à la fourniture des services essentiels et à la réduction de la pauvreté. Les recettes fiscales constituent une importante source de financement, car les gouvernements peuvent subventionner l'accès aux soins de santé pour tous et à l'éducation.

En règle générale, dans les comparaisons inter-pays, on remarque que les pays au revenu moyen plus élevé bénéficient également d'une espérance de vie plus longue, d'un niveau de vie et de taux de scolarisation supérieurs et que, par conséquent, ils ont un indicateur de développement humain plus élevé que des pays comme les nôtres. Plus un pays est riche par ses ressources nationales, plus l'État joue un rôle important dans ce pays.

Le rapport sur le développement humain 2019 a démontré les inégalités de développement humain au XXI^e siècle. Le rapport avance que la fiscalité ne peut pas être considérée isolément, qu'elle doit faire partie d'un système de politiques englobant les dépenses publiques en santé, en éducation. La fiscalité joue un rôle important dans la mesure où les politiques visant à renforcer les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation et d'énergie verte doivent elles aussi s'appuyer sur une fiscalité équitable.

La fiscalité intègre les citoyens dans l'économie formelle en leur permettant de bénéficier des prestations offertes par l'État ou le secteur privé telles que les assurances pension et les cotisations sociales qui couvrent le droit aux soins de santé. Ces protections sociales pour les salariés sont accompagnées par des avantages fiscaux tels que des déductions ou réductions d'impôts.

Malgré le rôle important que peut jouer la fiscalité dans le financement du développement, il existe toujours en Afrique des problèmes fiscaux spécifiques, qu'il faudrait éradiquer par une meilleure réforme fiscale.

Les problèmes propres au système fiscal africain

Les problèmes fiscaux sont généralisés dans le monde entier. La plupart de nos pays font face à de nombreux problèmes fiscaux communs. Ces problèmes concernent, entre autres, les points suivants :

- des recettes fiscales insuffisantes pour couvrir le budget de l'État ;
- une administration fiscale inefficace ;
- le secteur informel : une économie souterraine défiscalisée ;
- la fraude fiscale et l'évasion fiscale ;
- l'incivisme fiscal.

Des recettes fiscales insuffisantes pour couvrir le budget de l'État

La plupart de nos pays sont caractérisés par un faible niveau de la pression fiscale. Leur ratio impôt/PIB est toujours insuffisant par rapport aux moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC). Le ratio impôts/PIB moyen pour les 26 pays participants à la nouvelle édition des statistiques des recettes publiques en Afrique est resté inchangé en 2017, à 17,2 pour cent pour la troisième année consécutive. Ce chiffre est inférieur aux moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), s'élevant à 22,8 pour cent, et à celles de la zone des pays membres de l'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), s'élevant à 34,2 pour cent. Les ratios affichaient de fortes variations d'un pays à l'autre, allant de 5,7 pour cent au Nigeria à 31,5 pour cent aux Seychelles.

L'assiette fiscale est étroite, du fait surtout de la faible participation du secteur informel, qui est le poumon de l'économie en Afrique. En outre, une part relativement faible de la population est soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

La base d'imposition est restreinte du fait d'un nombre d'impôts limité; le secteur agricole et le secteur informel sont défiscalisés, ce qui réduit l'assiette fiscale.

La plupart des recettes fiscales sont tirées de l'impôt indirect (la taxe sur la valeur ajoutée). Mais cette forme d'impôt stagne du fait de la flambée des prix de première nécessité, ce qui conduit à l'affirmation du célèbre économiste : «Trop d'impôt tue l'impôt». Arthur Laffer, conseiller économique du président Ronald Reagan, avait adopté cette formule. La courbe de Laffer est illustrée par un graphique, avec en abscisse le taux d'imposition (t) et en ordonnée le montant des recettes fiscales (T). Lorsque le taux d'imposition est de 0 pour cent, le montant des recettes fiscales est nul. De même, si le taux d'imposition est de 100 pour cent, il n'y a plus de recettes fiscales pour l'État. Au départ, la croissance du taux d'imposition augmente les recettes fiscales. Mais il arrive un moment où l'augmentation de ce taux produit l'effet inverse et conduit à une diminution des recettes fiscales. Le taux d'imposition conduit les agents à moins travailler et les entreprises à réduire leurs investissements. La baisse globale de l'activité économique engendre celle des revenus des agents, une progression du chômage, et conduit à une réduction importante des recettes fiscales et sociales. Durant la dernière décennie, les recettes tirées de l'impôt indirect (principalement la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les ventes et les droits d'accises) ont baissé à travers l'Afrique.

L'impôt sur les sociétés contribue massivement à l'assiette fiscale, mais demeure toujours réduit par la non participation du secteur informel et grignoté par les avantages fiscaux excessifs accordés aux multinationales.

Une administration fiscale inefficace

Une administration fiscale efficace participe au développement durable d'un pays. On remarque que certains pays ont des administrations fiscales entachées de corruption, un personnel non qualifié, insuffisamment formé ou sous-payé. Certaines administrations sont dotées d'une insuffisante capacité à exercer leurs pouvoirs d'investigation par voie de contrainte. Les pénalités sont insuffisantes ou absentes et parfois sont couvertes par des pots-de-vin.

La capacité restreinte de l'administration fiscale constitue un obstacle aux stratégies de la politique fiscale africaine.

Une réforme en profondeur de l'administration fiscale est cruciale. Les réformes doivent porter essentiellement sur les points suivants :

- le renforcement de l'organisation de ces administrations, notamment dans le cadre de l'approfondissement de la segmentation des contribuables, qui consiste à centrer principalement les fonctions de service et de discipline fiscale sur différentes catégories de contribuables (les grandes entreprises, les PME, les salariés et indépendants) ;
- le renforcement de l'efficacité du contrôle fiscal, l'amélioration de la gestion des arriérés fiscaux, une meilleure gestion des ressources humaines et l'informatisation, qui occupe une place de choix pour mettre en place une administration fiscale performante.

Le secteur informel : une économie souterraine défiscalisée

Le secteur informel regroupe l'ensemble des activités économiques qui échappent à l'administration fiscale. La plupart des États sont constitués par un secteur informel sous-taxé. Ce secteur est le poumon de l'activité économique et contribue pleinement au produit intérieur brut. Le secteur informel constitue le principal obstacle pour le recouvrement de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale. Il constitue un gisement fiscal dans le financement du développement en Afrique. Cinquante pour cent de l'emploi non agricole en Afrique relève du secteur informel. En Afrique, la fraude fiscale relève surtout de l'économie souterraine.

Les animateurs de ce secteur sont dépourvus de civisme fiscal, ils sont rétifs à s'acquitter de leurs obligations fiscales, la plupart de ces entreprises étant inconnues de l'ensemble des services de l'État ou non répertoriées. D'autres ne détiennent pas une comptabilité formelle et dissimulent une partie de leur chiffre d'affaires lorsqu'elles font l'objet d'un contrôle.

Il est impérieux pour les pouvoirs publics d'essayer de mieux connaître ce secteur informel dans l'optique de mieux stimuler la croissance. L'État doit faire des efforts à travers la simplification des taxes, la rationalisation des procédures de recouvrement, mais aussi en matière de collaboration plus étroite entre la douane et le fisc. Les autorités doivent mettre en place des programmes d'encadrement et des structures de contrôle pour les répertorier. Un important travail de sensibilisation et de communication entre les pouvoirs publics et le secteur informel serait un atout pour élargir l'assiette fiscale.

La fraude fiscale et l'évasion fiscale

La fraude fiscale et l'évasion fiscale constituent une véritable menace pour le financement du développement durable.

Ces infractions émanent en majorité des multinationales implantées dans nos pays en s'appropriant des techniques frauduleuses. Parfois, ces sociétés étrangères corrompent nos dirigeants, tout en échappant aux impôts ou en réduisant le montant de leur imposition.

Selon Tax Justice Network, des multinationales puissantes ont, sans aucune honte, mis la pression sur des gouvernements de pays pauvres pour obtenir des exemptions fiscales ou une fiscalité particulière afin d'exploiter des matières premières telles que le pétrole, le gaz naturel, le thé ou encore le café, le cacao et le coton. Pour ce groupe d'associations, « les exemptions fiscales et d'autres subventions cachées accordées aux multinationales dans des accords dissimulés privent des gouvernements et leurs citoyens de revenus fiscaux significatifs ». Le tout étant soutenu, explique Tax Justice Network, par une armée de banquiers, avocats et experts-comptables.

Ces multinationales profitent de nos pays, et parfois, avec la complexité de nos dirigeants, parviennent à dissimuler leurs revenus, pourtant indispensables à la mobilisation des ressources nationales.

La fiscalité constitue l'un des facteurs essentiels de l'indice de perception de la corruption (Corruption Perceptions Index) communément utilisé par Transparency International.

Certains dirigeants africains et certaines multinationales rapatrient leurs fonds dans des paradis fiscaux. Cette évasion concerne des fonds qui pourraient élargir l'assiette fiscale de nos pays.

L'île Maurice est un exemple parmi d'autres de paradis fiscaux qui privent des États africains de recettes fiscales. À quelques kilomètres des côtes africaines, en plein océan Indien, la République de Maurice s'est bâtie, depuis les années 1990, une solide réputation auprès des grands groupes internationaux qui cherchent à payer le moins d'impôts possible pour leurs activités en Afrique. Le pays facilite toujours l'évasion fiscale de multinationales. Les profits de grandes entreprises font les pertes de nos pays, à cause du cas de ce que l'on appelle « les Mauritius Leaks ». Les Mauritius Leaks ne sont qu'un exemple de plus de la manière dont les multinationales se jouent du système pour réduire leur facture fiscale, privant ainsi quelques-uns des pays les plus pauvres au monde des recettes fiscales vitales dont ils ont besoin pour scolariser leurs enfants ou veiller à ce que leurs citoyens puissent consulter un médecin.

La fraude fiscale et l'évasion fiscale se produisent à l'intérieur d'un pays et à l'échelle mondiale. C'est pourquoi un pays, à lui seul, ne peut pas trouver de solution au problème. L'Union africaine et ses États membres doivent travailler davantage ensemble et sur le plan international pour combattre le problème, chez eux et à l'étranger. Il faudrait mettre en place un système

d'échange automatique des données au niveau mondial. La coopération fiscale serait un élément indispensable pour traquer ceux qui font perdre des milliards à l'assiette fiscale.

Parmi les obstacles cités ci-dessus, l'incivisme fiscal s'invite également dans le milieu socioéconomique pour ralentir les efforts de développement. La mobilisation des recettes fiscales est mise à rude épreuve par un défaut d'éducation fiscale.

L'incivisme fiscal

L'incivisme fiscal est le non accomplissement volontaire par les contribuables de leurs obligations fiscales. Le comportement d'incivisme fiscal est très fréquent en Afrique. Le contribuable africain est rétif à s'acquitter de l'impôt. Autrement dit, il est soucieux de la destination et de l'utilisation de l'argent public collecté. Il se considère beaucoup plus comme un client que comme un citoyen qui est redevable de l'impôt.

En Afrique, l'incivisme a fait son lit, mettant à mal les finances publiques.

L'incivisme fiscal se manifeste sous plusieurs formes :

- les contribuables qui déclarent leurs revenus et paient des montants minorés par la fraude fiscale ;
- les contribuables qui déclarent leurs revenus, mais sont de mauvais payeurs ;
- certaines personnes (les acteurs du secteur informel) évitent de se faire enregistrer comme contribuables.

L'incivisme fiscal freine la mobilisation des ressources nationales, qui est un moyen, pour un pays, d'atteindre l'émergence économique.

En général, les contribuables cibles sont le secteur informel qui est constitué largement d'illettrés. Il y a également les ménagers, la population rurale.

Les causes de l'incivisme fiscal sont les suivantes :

- les populations, qui gardent toujours une idée négative sur les prélèvements de leurs revenus au profit de l'État ;
- la complexité du système fiscal et des procédures administratives ;
- l'inefficacité des services publics fournis, qui décourage les populations de continuer de payer des impôts.

Quelques pistes visent à encourager le civisme fiscal :

- il faudrait mettre en harmonie les lois fiscales et le contexte socio-économique ;

- l'administration fiscale doit être performante, transparente, ayant pour mission d'offrir aux contribuables des services de qualité et de conseil en aidant les contribuables à s'acquitter de leurs obligations fiscales ;
- il faudrait sensibiliser la population, surtout les illettrés, par des séances d'information fiscales faites en plusieurs langues.

Toutes ces pratiques telles que l'évasion fiscale, la corruption et le comportement de certains contribuables sévissent pour ralentir le développement de l'Afrique. Pour cela, nos dirigeants doivent relever des défis tant au niveau national qu'au niveau international pour faire face à ces contraintes.

Perspectives pour une meilleure fiscalité au service du développement durable

Une fiscalité véritablement orientée vers le développement durable exige que certaines conditions soient réunies sur le plan national et international.

Au niveau national

L'Afrique doit évoluer vers un système fiscal combinant une bonne gouvernance financière et une meilleure stratégie de politique fiscale.

Gouvernance financière

Une fiscalité efficace et équitable s'allie avec une bonne gouvernance financière. La bonne gouvernance rime avec le développement. Elle est un outil majeur pour le développement économique et social d'un pays.

Afin de promouvoir la croissance économique et le développement durable, nos gouvernants devraient être en mesure de mobiliser des recettes justes et équitables tout en justifiant l'utilisation de ces fonds et les résultats obtenus. Cette transparence des fonds publics permettra aux contribuables de participer activement au renforcement des ressources nationales. Une gestion saine des finances publiques constitue un pilier indispensable au développement.

Les autorités étatiques devraient s'atteler à appliquer les principes de bases suivants pour les réformes de la gouvernance financière :

- la transparence ;
- l'obligation de rendre compte ;
- le renforcement des institutions ;
- établir un équilibre entre les réformes et la croissance de capacités ;
- autonomie dans les choix de réformes.

Les principes cités ci-dessus permettent d'appliquer une bonne politique fiscale pour financer un développement durable et se passer de l'appel aux aides extérieures.

Une meilleure stratégie de politique fiscale

La fiscalité est un instrument de politique économique. Nos dirigeants doivent s'orienter en fonction des contextes économiques et sociaux du pays pour appliquer un système fiscal solide, équilibré et fiable. Ils doivent mener leurs politiques fiscales en réformant les systèmes fiscaux et fiscaliser le secteur informel.

Une réforme fiscale efficiente

Certains systèmes fiscaux africains sont en désuétude. Mais une réforme fiscale progressive a été menée par certains pays tels que le Sénégal, qui va connaître à l'année 2020 une véritable réforme fiscale. Dans les réformes visées, l'État du Sénégal veut compter, dorénavant, sur la mobilisation de ses ressources internes, avec notamment un taux de pression fiscale qui passera à 17,7 pour cent en 2020, l'objectif étant de le porter à 20 pour cent d'ici 2023.

Cette réforme vise à élargir l'assiette foncière et douanière et à combattre la fraude fiscale.

Il faudrait que nos décideurs politiques apportent de nouveaux dispositifs fiscaux pour l'élargissement de l'assiette fiscale. Monsieur Hamid Fall, inspecteur principal des impôts, a soulevé trois théories suivantes, qui sont des éléments clés pour une fiscalité de développement :

- *la théorie des niches* : une introduction de la fiscalité dans les zones dont elle est absente ou insuffisamment présente ;
- *la théorie de la traque* : une recherche de la matière imposable partout où elle se trouve, avec une forte dimension de contrôle fiscal ;
- *la théorie du consentement à l'impôt* : développement d'une véritable politique de rapprochement avec les contribuables.

Il serait également nécessaire d'élargir la base d'imposition sans pour autant entraîner une inflation, en créant de nouveaux impôts adaptables aux contextes socioéconomiques de notre continent.

De nos jours, il existe de nouvelles voies d'expansion de l'assiette fiscale. Par exemple, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC). Le secteur de la téléphonie mobile est en plein essor dans le continent africain. Les recettes puisent leurs sources dans les taxes sur les licences et les communications. Le développement de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue un outil puissant pour accélérer la croissance économique.

Un autre atout que nos gouvernants peuvent exploiter, c'est l'imposition massive des ressources naturelles (pétrole, gaz, minéraux, etc.). Le niveau des revenus collectés par l'Afrique demeure souvent inférieur à ceux réalisés par d'autres pays dans le monde.

La taxe foncière constitue également une ressource financière à exploiter davantage pour la mobilisation des recettes fiscales intérieures.

Fiscaliser le secteur informel

Fiscaliser le secteur informel, c'est lutter contre la fraude fiscale et l'incivisme fiscal. Nos gouvernants doivent réfléchir à la manière pratique d'amener ce secteur dans les normes légales. La théorie du consentement à l'impôt serait une solution pour créer une politique de rapprochement entre l'administration fiscale et les contribuables.

Au niveau international

De nombreux efforts ont été consentis par nos décideurs politiques et les organisations internationales. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Forum sur l'administration fiscale en Afrique (ATAF) ont signé un protocole de coopération et se sont ainsi engagés à collaborer en vue d'améliorer les systèmes fiscaux en Afrique. L'ATAF aide les gouvernants à mettre en place des systèmes fiscaux solides, efficaces et efficients, et à lutter contre l'érosion de leur assiette d'imposition. Nos dirigeants devront durcir les lois et prendre des mesures efficaces pour entraver et combattre la corruption dans le cadre des transactions commerciales internationales. Cette lutte au niveau international devrait être renforcée par une forte volonté politique de nos dirigeants.

Il serait nécessaire que nos dirigeants instaurent une politique d'accroissement de la recherche de la matière imposable dans un climat plus sain, juste et équitable, pour augmenter les recettes budgétaires et diminuer la dépendance à l'aide publique au développement.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous remarquons que la fiscalité est un stimulant durable pour financer le développement de l'Afrique et diminuer la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

La stabilité des finances publiques constitue un élément essentiel du développement durable. Pour assurer une certaine stabilité, il est essentiel que les méthodes de financement de ces biens et services publics

proviennent, dans la mesure du possible, des propres ressources du gouvernement, à savoir les recettes fiscales. Un cadre budgétaire stable et prévisible favorise la croissance à long terme et réduit la dépendance envers l'aide au développement.

Les perspectives économiques en Afrique ont montré l'importance de la mobilisation des ressources internes pour le financement du développement. Le rapport de la Banque africaine de développement a démontré qu'entre 2016 et 2018, plusieurs pays africains sont parvenus à assainir leurs budgets en augmentant les recettes fiscales et parfois en réduisant les dépenses.

Plusieurs pays ont également mis en œuvre des réformes fiscales. La mobilisation des ressources nationales s'est améliorée, même si elle reste insuffisante par rapport aux besoins de développement du continent.

Les recherches menées par le projet du millénaire des Nations unies ont conclu que la fiscalité est un point crucial permettant à l'Afrique de tenir ses engagements pour financer les objectifs de développement.

Les impôts sont par ailleurs un élément essentiel du contrat social entre l'État et ses citoyens. En d'autres termes, les impôts contribuent, dans les pays en développement, aux processus de construction et de démocratisation. Ceci explique aussi pourquoi la question de la fiscalité joue un rôle toujours plus important dans la politique de développement.

Nos dirigeants doivent envisager une série de mesures dans la recherche de solutions pour réformer la fiscalité. L'accent devra être mis sur tous les facteurs susceptibles d'améliorer le système fiscal. Parmi ces mesures, la bonne gouvernance financière locale mériterait une attention particulière. Les états africains devraient renforcer les recettes fiscales locales pour financer leur développement par le biais de la décentralisation fiscale.

La gouvernance locale aurait sa place, puisqu'elle peut servir d'exemple dans les modes de financement du développement. Au Sénégal, par exemple, le système de décentralisation, avec l'existence de collectivités locales (régions, mairies, communautés rurales), peut offrir un champ d'études fécond pour étudier le financement du développement par la fiscalité réformée. La fiscalité foncière devrait être réformée puisqu'elle a été longtemps négligée en faveur des autres impôts. Cette réforme des impôts fonciers pourrait contribuer au financement des collectivités locales et améliorer l'équité des systèmes fiscaux.

Il faudrait également dégager des solutions adéquates pour une réforme fiscale optimale sur le plan international. L'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) devrait intensifier son dialogue fiscal international avec nos dirigeants en encourageant la coopération

internationale sur l'échange de renseignements, la négociation, l'application et l'interprétation des conventions fiscales, ainsi qu'un large éventail de thématiques portant sur la politique et l'administration fiscale.

Même si la fiscalité demeure de la compétence de chaque pays, les États membres de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) devraient participer à la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales pour assurer davantage la mobilisation des recettes fiscales.

L'harmonisation fiscale des États africains pourrait être un sujet d'étude à approfondir pour renforcer davantage le financement du développement en Afrique.

Dédicace

Je dédie cet article à feu le Professeur Mamadou Moustapha Niang, chercheur à l'IFAN, qui s'est consacré à la recherche en sciences sociales en Afrique.

Références

Livres, revues, rapports et études

- Fall, Hamid, 2017, *La fiscalité dans tous ses états*, Harmattan Sénégal.
- Fonds monétaire international, 2012, *Afrique Subsaharienne. Préserver la croissance dans un monde incertain*, Perspectives économiques régionales.
- Harakat, Mohamed, 2019, *La gouvernance des finances publiques en Afrique*, Série administration publique, Paris, L'Harmattan, Études africaines.
- Kimto, Ibrahim, 1993, *Quel environnement pour le développement des entreprises en Afrique : le cas du Mali*, Bamako, Centre Djoliba, 42 p.
- Montoussé, Marc, 2007, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, Paris, Bréal, 2^e édition.
- Ndazana, Alain Symphorien, 2016, *La fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc, le cas du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Études africaines, 348 p.
- Ngakoutou, Timothée, 1995, *Les problèmes du développement social en Afrique*, Dakar, UNESCO Bureau régional de Dakar.
- Jéze, Gaston, 1936, *Cours de finances publiques : théories générales sur les phénomènes financiers, théorie générale de l'impôt*, Paris, LGDJ, 320 p.
- Pfister, Mike, 2009, *Une fiscalité orientée vers l'investissement et le développement : aperçu de quelques enjeux de politique fiscale en Afrique*, Document de travail : réunion ministérielle et la table ronde d'experts de l'initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique.
- Programme des Nations unies pour le développement, 1991, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- Van Cutsem, Benjamin, 2016, *De l'agenda du Millénaire à l'agenda 2030 Les nouveaux objectifs de développement durable sous la loupe*, Point Sud, collection des études du CNCD-11.11.11, n° 14.

Citations de sources et travaux en ligne

- De Schutter, Olivier, 2018, *La fiscalité au service de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels*. (<https://sites.uclouvain.be/cridho/documents/WorkingPapers/CRIDHO-WP-2018-2-ODS-Fiscalite-DESC.pdf>). 29 janvier 2020.
- Groupe de la Banque africaine de développement, 2019, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, (https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf). 22 février 2020.
- Groupe de la Banque africaine de développement, 2010, *Mobilisation des ressources intérieures à travers l'Afrique : tendances, défis et possibilités d'action*. (http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/C10-note2-French_final.pdf). 12 février 2020.
- Groupe de la Banque africaine de développement, 2008, « Ouverture de la conférence internationale sur la fiscalité, la consolidation et le renforcement des capacités des états africains à Pretoria », (<http://appablog.wordpress.com/2008/08/28/banque-africaine-de-developpement-bad-afrique-du-sud-ouverture-de-la-conference-internationale-sur-la-fiscalite-la-consolidation-et-le-renforcement-des-capacites-des-etats-africains-a-pretoria/>). 20 janvier 2020.
- Nations unies, 2015, *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015*. (https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf). 4 juillet 2020.
- Organisation de coopération et de développement économiques, 2019, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019*. (<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/brochure-statistiques-recettes-publiques-afrique.pdf>). 12 février 2020.
- Rapport sur le développement humain*, 2013, Annexe statistique. (http://hdr.undp.org/en/media/10_HDR2013_FR_Statistics.pdf). 22 janvier 2020.
- Rapport sur le développement humain*, 2019, Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle. (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hdr_2019_overview_-_french.pdf). 11 février 2020.
- Thierry, Barbaut, 2012, *Fraudes et évasions fiscales : ampleur du problème, solutions possibles et perspectives*. (<http://www.info-afrique.com/fraudes-et-evasions-fiscales-ampleur-du-probleme-solutions-possibles-et-perspectives/>) 12 février 2020.
- Trade Échos, 2019, *Sénégal : Réforme fiscale en 2020* (Stratégie de recettes à moyen terme) (Srmt). (<http://www.trade-echos.net/2019/11/11/senegal-reforme-fiscale-en-2020-strategie-de-recettes-a-moyen-terme-srmt/>). 22 février 2020.